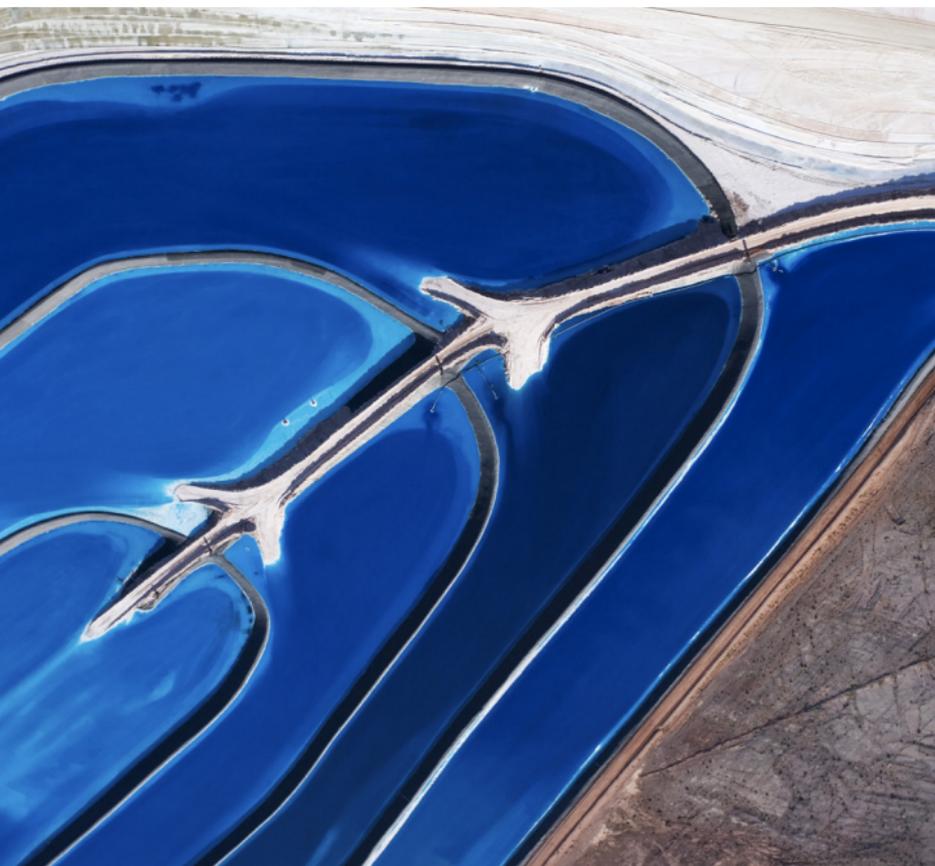


Lignes directrices en matière de sécurité et de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus



CEE-ONU

En quoi ces lignes directrices sont-elles nécessaires ?

Les accidents industriels qui surviennent au sein des installations de gestion des résidus – qui stockent de grandes quantités de déchets miniers – peuvent polluer l'eau de manière conséquente et faire peser une lourde menace sur les humains et l'environnement, en particulier lorsqu'elles sont conçues ou gérées de façon inappropriée. Les conséquences de la défaillance d'une installation de gestion des résidus ont été mises en évidence par les accidents tragiques qui se sont produits au Brésil (Brumadinho, en 2019 et Bento Rodrigues, en 2015), au Kazakhstan (Ridder, en 2016), en Finlande (Talvivaara, en 2012), en Hongrie (Kolontar, en 2010) et en Roumanie (Baia Mare et Baia Borsa, en 2000). Privilégier la sécurité et investir dans la prévention est d'une importance capitale, notamment en vue des risques accrus dus au changement climatique.

En quoi ces lignes directrices sont-elles utiles ?

Ces lignes directrices fournissent une série de principes, de recommandations techniques et de bonnes pratiques pouvant aider les gouvernements et le monde de l'industrie à gérer les risques et à assurer un niveau de sécurité adéquat au sein des installations de gestion des résidus. Les autorités nationales, les exploitants et autres parties prenantes peuvent les appliquer pour limiter le nombre d'accidents et la gravité de leurs conséquences sur la santé humaine et l'environnement.

Où peut-on consulter ces lignes directrices ?

Les lignes directrices sont disponibles sur le site Internet de la CEE-ONU en anglais et en russe (www.unece.org/index.php?id=36132). Elles ont été élaborées par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, avec l'appui de la CEE-ONU, afin de prévenir la pollution accidentelle de l'eau et ses effets transfrontières.

Pour toute question et de plus amples informations :

Convention sur les accidents industriels : ece-teia.conv@un.org

Convention sur l'eau : water.convention@un.org

Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels :
www.unece.org/env/teia/jeg.html

